

MONOXYDE DE CARBONE

UN GAZ INCOLORE, INODORE, TOXIQUE ET MORTEL

Chaque année, **plus de 1 000 accidents d'intoxication** au monoxyde de carbone (CO) en France, majoritairement dans l'habitat.

INFOS : CO, quels risques ?

Le monoxyde de carbone (CO) peut être émis par tous les appareils à combustion : chaudière, chauffe-eau, gazinière, chauffage mobile d'appoint, poêle, cheminée, moteur ou groupe électrogène...

À faible dose (intoxication chronique), chez les personnes exposées, il provoque des maux de tête, des nausées, des vomissements, des vertiges.

À forte dose (intoxication aiguë), au-delà des premiers symptômes, il entraîne la perte de connaissance, le coma, la mort.

En cas de soupçon d'intoxication au CO, aérez immédiatement les locaux. Évacuez les lieux. Appelez les secours.

N° D'URGENCE

15

SAMU

18

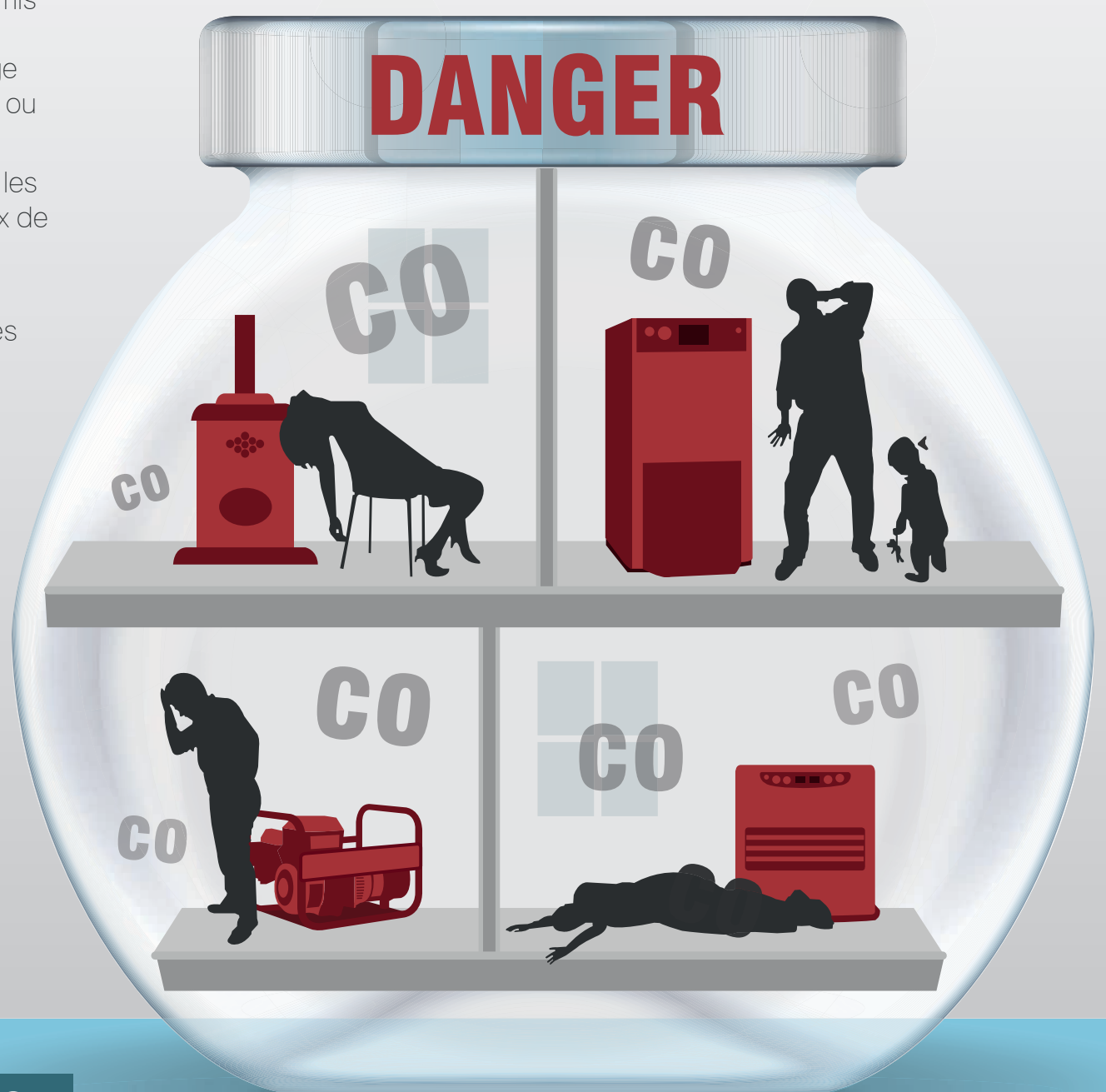
Sapeurs pompiers

112

Numéro d'appel d'urgence européen

114

spécifique pour les personnes sourdes et malentendantes : contact par SMS



POUR ÉVITER L'INTOXICATION

Faites entretenir vos appareils de chauffage par un professionnel.
Faites ramoner vos conduits et cheminées tous les ans.
Ne bouchez pas les aérations de votre logement.
N'utilisez que par intermittence les appareils mobiles de chauffage d'appoint.
Faites fonctionner les moteurs et les groupes électrogènes uniquement à l'extérieur.



Flashez ce code pour avoir toutes les informations sur les risques liés au monoxyde de carbone

ars
Agence Régionale de Santé
Haute-Normandie



CAPEB
L'Artisanat de l'habitat
Haute-Normandie

UPA
les entreprises de proximité
Haute-Normandie